

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique ordinaire au **Moulin des Jalles** le :

- **mardi 1^{er} février 2022 à 19 h 00**

**En application du décret n° 2021-1059 du 7 août 2021
modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les
mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et vu la
loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance
sanitaire et fixant les mesures dérogatoires applicables jusqu'au 31 juillet 2022,
le public est autorisé à assister à la séance sans obligation de pass sanitaire
mais toujours dans le respect des gestes barrières.**

ORDRE DU JOUR :

*Approbation du procès-verbal de la séance précédente (21.12.2021)
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales*

- **DEL_2022_02_001** : FINANCES LOCALES – Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) 2022

- **DEL_2022_02_002** : FONCTION PUBLIQUE - CREATION DE POSTES - Modification du tableau des emplois
- **DEL_2022_02_003** : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - VOIRIE - Dénomination de voies nouvelles destinées à la desserte interne du Lotissement « Le Petit Cujac ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Porté à connaissance du Rapport Social Unique 2020
- Porté à connaissance de l'état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus en 2021
- Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

LE MAIRE,



Eric ARRIGONI